

DANS CE
NUMÉRO :

Expérimenta- 2
tion RIALTO

Mobilisation 2
dans tous les
secteurs

LA CGT... 3

URGENCE 3
SOLIDARITE
JAPON

Toutes les 4
coordonnées

Bulletin 4
d'adhésion

DATES A RE-
TENIR

•11 avril 2011
CAP locale

TA C1, CP filière fiscale

•14 avril 2011
CTPD

Bilan de campagne
notation

• 5 mai 2011
CAP locale

TA AAP1, AAP2 filière fis-
cale

Et tout le calendrier nation-
al sur le site de la CGT
Finances Publiques :
www.financespubliques.cgt.fr

L'EDITO

Après plusieurs groupes de travail consacrés à l'élaboration des statuts fusionnés, le Directeur général a annoncé en juin 2010, l'ouverture des discussions sur l'harmonisation des Règles de gestion, sujet qu'il qualifiait d'essentiel. Son objectif était d'élaborer des règles transparentes et acceptées, en partant de l'existant lorsqu'il est commun et de garantir les droits des agents. Ce nouveau cycle de réunions s'est ouvert le 8 septembre avec l'objectif de tenir la synthèse des travaux en janvier 2011. Année qui devait être consacrée à présenter les nouvelles règles aux agents avant la fusion des statuts au 1er septembre 2011.

L'administration a proposé de discuter de sept thématiques concernant les différents actes de gestion : les mutations - les 1ères affectations - le recrutement, la formation et les concours - les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude - la notation - la gestion des agents A et A+ - le rôle des CAP nationales et locales. A partir du 30 novembre 2010, les mutations ont été vues en lien avec les 1ères affectations et la formation initiale.

La CGT Finances Publiques a rappelé les grands principes qui fondent sa conception des règles de gestion et porté ses revendications élaborées en Congrès afin d'obtenir un socle de garanties maximum pour les personnels et une harmonisation vers le haut des règles de gestion.

Cette démarche a contraint l'administration à prendre le temps de l'écoute de nos propositions et l'a conduite à améliorer ses projets initiaux. A ce jour, des discussions sont encore en cours sur les règles de mutation et les promotions. Le rôle des CAPN et CAPL est à voir et la notation sera discutée hors du cycle des règles de gestion.

Un bilan d'étape a été réalisé le 1er février, à l'occasion de la réception par Philippe Parini des organisations syndicales. Il a annoncé que son objectif est désormais de boucler le dossier des règles de mutation afin de présenter au réseau et aux agents le projet de l'administration au cours du 2ème trimestre 2011.

Le secrétaire départemental

Laurent PERIN

RESTRUCTURATION DES SERVICES SOCIAUX

Lors d'un groupe de travail national de l'action sociale, la direction a émis le souhait de régionaliser l'action sociale sur les prêts et les colonies de vacances (entre autres), ceci pour qu'il y ait plus de proximité... actuellement c'est départemental !!!!!

Nous avons décidé en intersyndical de partir de ce groupe de travail. En effet la régionalisation a pour but principal la suppression d'emplois dédiés à l'action sociale.

La régionalisation et son corollaire les suppressions d'emplois, auront pour consé-

quence un moindre service à l'utilisateur, à savoir en particulier aux agents de la DRFIP. La CGT se battra contre cette réforme si elle ne se fait pas à effectif constant et si on ne lui prouve pas l'utilité en terme de service. Pour l'instant vu la mobilisation syndicale, l'administration a mis son plan en attente. En tout état de cause, la CGT restera vigilante et fera tout pour que l'action sociale ministérielle soit la meilleure possible.

« Le contrôle fiscal mérite mieux que la standardisation de son exercice et la suspicion de ses acteurs ! »



La direction a présenté, lors du dernier CTP une nouvelle expérimentation mise en œuvre à la DRFIP NORD à la 7ème Brigade de vérifications : RIALTO INVESTIGATION

Selon la direction, ce nouveau logiciel répond à une préoccupation de manque de transparence et a une volonté de la DG et des bureaux chargés du contrôle fiscal de répondre au « trou noir du contrôle fiscal ». Et évidemment, il est sensé être une aide aux vérificateurs et une simplification du travail des agents...

Pour la CGT, l'expérimentation « Rialto Investigation », est un nouvel outil informatique d'autant plus structurant pour la mission qu'il se conjugue avec une vision bien précise de cette dernière : « norma-

lisation » du contrôle, recherche de réduction des délais, neutralisation des initiatives individuelles, guident cet « outil » qui ne répond pas aux attentes des agents et renforcera, à contrario, leur surveillance et la dévalorisation de leur travail.

Pour la CGT, il faudrait avant tout, clarifier la notion de « contrôle dans les règles de l'art » dont personne n'a jamais donné de définition précise. L'outil lui-même constitue un dispositif supplémentaire de surveillance des agents qui confirme une gestion intolérable par la suspicion. La CGT exige l'abandon de cette extension de RIALTO et du concept de contrôle dans les règles de l'art.

Le contrôle fiscal mérite mieux que la standardisation de son exercice et la suspicion de ses acteurs !

Au-delà de cette expérimentation, le contrôle fiscal a été bouleversé depuis 2002 et la

mise en place de la RTT sans moyens supplémentaires, la mission est de plus directement impactée et mise à mal du fait des suppressions d'emplois par milliers dans les services de gestion, des choix structurels, organisationnels et méthodologiques, de l'accumulation des contraintes - notamment au nom de la qualité des relations avec l'usager - de la compression incessante des délais. Ceci se traduit avant tout par une intensification continue du travail, qui couplée à la perversion du pilotage par « objectifs », conduit à une pression constante sur les agents et leurs cadres, à une dégradation continue des conditions de travail mais aussi à une remise en cause du contenu et du sens de la mission.

Le contrôle fiscal est bel et bien menacé en tant que tel, du fait tout simplement, de la remise en cause pernicieuse mais constante de sa légitimité.



DÉGAGEMENT DE CAISSE



Suite à notre question sur ce sujet au CTPD du 14 mars, la direction nous a répondu que « seul le trésorier est obligé de part sa responsabilité de le faire ». Les agents du poste ont toute légitimité de refuser de « se promener » avec des fonds. Si vous ne le voulez pas, ne le faites pas. En cas de soucis, n'hésitez pas à nous contacter.

MOBILISATION DANS TOUS LES SECTEURS...

« Un sous-effectif chronique de l'ensemble des services de la Justice qui est inacceptable et crée des situations infernales et dangereuses... »

D'autres coups de sifflet retentissent du tunnel où nous sommes coincés depuis 30 ans. Après la SNCF qui déraile avec des usagers en « grève », relayés par les cheminots, voici que les compagnies républicaines de sécurité, nos CRS, lancent à leur tour un coup de sifflet au Gouvernement pour lui infliger un sacré ras-la-matraque contre les suppressions de postes ! Etonnant non ?

Ce n'est pas tout. Même les magistrats avec l'ensemble du monde judiciaire, sont venus alimenter la locomotive pour maintenir la pression et nous donner finalement une chance d'en sortir, ensemble ! La situation est criante dans le monde de la justice : un manque de moyens en personnels pour faire face à une politique pénale de plus en plus répressive et un sous-effectif chronique de l'ensemble des services de la Justice qui est inacceptable et crée des situations infernales et dangereuses :

Il est clair que 8h d'attente dans un tribunal n'est pas digne d'une administration !

C'est que les dossiers s'empilent dans tous les services de l'Etat selon un ordre d'urgence parmi les urgences. Les amputations de personnel provoquent des hémorragies !

C'était pourtant écrit. Le message est clair, rien ne va plus ; Mais ce n'est pas un jeu. C'est un cri de désespoir retentissant du fond de la nuit de nos angoisses, interprété néanmoins, comme la lueur d'une espérance à travers les luttes que nous sommes appelés à mener pour gagner.

Représenter la CGT et le FN ? Incompatible !



Ces dernières semaines, le secrétaire du syndicat CGT des agents territoriaux de la mairie de Nilvange (Moselle)

a fait connaître publiquement sa récente adhésion au Front national et sa candidature sous cette étiquette aux prochaines élections cantonales.

Cette situation est intolérable à double titre :

- d'une part, parce qu'un militant CGT se fait ainsi le propagandiste de thèses contraires aux valeurs fondamentales et aux orientations de la CGT

: « *la CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.* » (statuts) ;

- d'autre part, parce que sa démarche constitue une tentative d'instrumentalisation de la CGT pour promouvoir les thèses du FN parmi les salariés.

La commission exécutive de la Fédération CGT des Services

publics a décidé, sur la base des statuts confédéraux et fédéraux, la suspension immédiate de l'affiliation du syndicat de Nilvange à la Fédération.

Rappelons que la CGT est ouverte à tous les salariés quels que soient leurs statuts social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses. La liberté de candidature aux élections politiques est elle aussi reconnue dès lors qu'elle s'exerce en respectant l'indépendance de l'organisation et que nul ne se réclame de son appartenance à la CGT pour des fins autres que l'action du syndicat. C'est une règle de vie commune qui s'applique quelques soient les étiquettes et qui préserve ainsi l'unité des adhérents dans la CGT pendant et au-delà des campagnes électorales.

Il n'est cependant pas envisageable qu'au nom de la liberté d'opinion dans la CGT, la CGT puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militants revendiquant par ailleurs publiquement leur adhésion au concept de « *préférence nationale* » qui est le

socle du FN.

On ne transige pas avec les valeurs fondatrices de la CGT.

L'histoire nous enseigne que les partis fascistes se sont souvent parés de vertus sociales pour accéder au pouvoir.

L'exploitation par le FN des peurs et de la précarité sociale engendrée par les politiques en vigueur demeure la même et trouve sa source selon lui dans une cause principale : l'étranger.

Cela a comme conséquence de détourner l'attention des véritables causes de l'exploitation dont les salariés, quelque soit leur origine, sont victimes et donc de contribuer à entretenir le système tant décrié.

Régulièrement, les déclarations du FN ont dénoncé les mobilisations syndicales, ce fut encore le cas lors des manifestations pour défendre les retraites.

Ainsi, la section CGT Finances Publiques Lille et environs, réunie en commission exécutive, a décidé à l'unanimité d'adresser une motion de soutien à l'Union Départementale CGT de la Moselle, dans sa décision d'exclure la personne concernée.

« *La liberté de candidature aux élections politiques est elle aussi reconnue dès lors qu'elle s'exerce en respectant l'indépendance de l'organisation et que nul ne se réclame de son appartenance à la CGT pour des fins autres que l'action du syndicat* »

URGENCE SOLIDARITE JAPON



La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés envers le peuple japonais, victime d'un terrible

tremblement de terre suivi d'un tsunami entraînant un accident nucléaire majeur.

Les pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures et d'activités économiques ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays.

Face à cette tragédie, le peuple japonais a besoin d'une solidarité à la hauteur des besoins immédiats.

L'Avenir Social et la CGT, organiseront la redistribution des fonds collectés en fonction des besoins définis et en coopéra-

tion avec les organisations syndicales japonaises.

Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :

« **L'Avenir social - solidarité Japon** »

**263, rue de Paris - case 419
93514 Montreuil CEDEX**

75% de votre don sont déductibles des impôts, un reçu vous sera adressé

CGT FINANCES PUBLIQUES DRFIP59

CGT Finances Publiques Nord

Cité Administrative, porte 405,
175 rue Gustave Delory BP 90029
59018 Lille cedex
03 20 95 63 75

snadgi-cgt.nord-lille@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Lille et environs

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex -
03 20 62 42 84

cgt.059@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Valenciennes

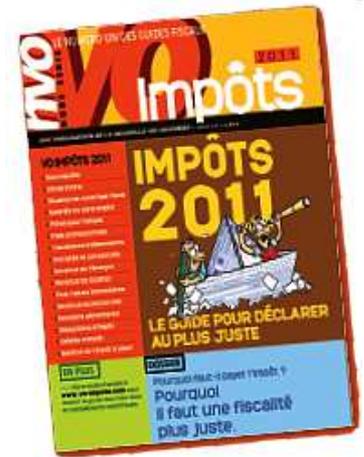
rue Raoul Follereau, 59300 Valenciennes
03 27 14 66 56

snadgi-cgt.nord-valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire départemental :
Laurent PERIN

Secrétaires Lille et envi-
rons : Michael WICKE et
Yannick MASSIET

Secrétaire Valenciennes :
Christine BASSEUX



Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT Fi-
nances Publiques sur le site internet :

<http://cgt.drifip59.free.fr>



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVE À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :